

Présents :

Michel DARNAUD Maire – Jean Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Cathy SOUBEYRAND, David BONNET Adjoint – Colette BUTTARD - Frédéric SOUBEYRAND — René VERGNES — Lydia HOUDELET - Catherine NALPOWIK - Huguette JOLIVET - Philippe TERRY- Sylvain MAURIN- Anais DEGEEF -

Excusé : Pascal MARCHANDIAUD

Secrétaire de séance : Lydia HOUDELET

Compte rendu de la réunion du mercredi 10 septembre 2014

Début de réunion : 20H30

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Statuts de la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais portant sur la nouvelle dénomination « Hermitage-Tournonais Communauté de Communes », ainsi que la nouvelle adresse du siège : 3 rue des Condamines à Mauves. Délibération prise à l'unanimité.

Motion Contre la présence du loup sur notre territoire : Lecture par Mr le Maire d'un courrier du Syndicat Départemental OVIN – FDSEA Jeunes Agriculteurs Ardèche . Délibération en faveur de l'exclusion du loup sur notre territoire et la révision du statut de protection communautaire du loup.

14 présents : 1 Abstention – 11 pour – 2 contre

Lecture est donnée de la lettre de soutien à la démarche du député Pierre Morel A L'Huissier concernant la problématique de la protection communautaire du canis lupus. Cette pétition devant être présentée au Parlement Européen a recueilli 11 signatures.

Remboursement des frais de chauffage par les occupants de logements communaux – Rue des écoles

Pour la période allant de septembre 2013 à mai 2014 : Mme Laurier 445€ - Syndicat mixte Ardèche Verte 797€. Délibération adoptée à l'unanimité

Redevance d'assainissement :

La redevance assainissement, encaissée par la SAUR pour le compte de la commune, concerne toutes les habitations raccordées ou raccordables aux différents réseaux d'assainissement du centre bourg. Dans un but d'alléger le déficit du budget d'assainissement et d'une harmonisation avec les communes alentour, le maire propose de passer la redevance de 0,85€ à 0,90€ le m³ à compter du 01-01-2015. Mise aux voix cette délibération est adoptée par 12 voix pour et 2 voix contre.

Participation Assainissement Collectif : Après étude comparative avec les communes voisines, il est fait une proposition d'augmenter cette participation (lors du raccordement au réseau) qui passerait de 1400 € à 1500 € pour une construction nouvelle : 11 voix pour, 3 voix contre. En ce qui concerne les bâtiments existants devenant raccordables au réseau, il est fait une proposition de passer la participation de 700€ à 750€ : 9 voix pour, 4 contre, 1 abstention. En conséquence cette délibération est adoptée avec application au 1^{er} janvier 2015.

Taxe d'Aménagement :

Cette taxe remplace la taxe locale d'équipement. Le taux communal de cette taxe est actuellement de l'ordre de 2%. Cette taxe concerne toute construction ayant donné lieu à dépôt d'un permis de construire ou déclaration de travaux, elle est calculée sur la surface de l'habitation et des annexes.

Après de longues discussions et comparaison avec les communes alentour, il est fait une proposition de passer le taux communal de la taxe d'aménagement de 2% à 2,5%. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Recensement de la population 2015 :

Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2015. En 2010 Mmes Bobichon Isabelle et Camus Sylvie ont effectué ces travaux avec une grande conscience professionnelle et une totale discrétion. Le résultat de cette opération impacte au premier chef le budget municipal d'où la nécessité de faire « le bon choix » quant aux agents recenseurs qui devront parcourir la commune essentiellement en fin de journée, voire en soirée. Le choix définitif des agents recenseurs sera arrêté ultérieurement. Monsieur David BONNET occupera le poste de coordonnateur communal

Personnel communal :

Taux de promotion au sein de chaque catégorie :

Il est proposé le taux maximum de 100% . Ce taux est adopté par 13 voix pour et une abstention.

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Monsieur Ludovic ROCHE (adjoint technique de 1^{ère} classe) peut prétendre à cette promotion dans le cadre d'une évolution normale de carrière. Mise aux voix cette proposition est acceptée avec 13 voix pour et 1 voix contre avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Reconduction des indemnités:

Une forte majorité des élus souhaitant des éclaircissements quant au montant des primes allouées au personnel communal, cette question sera débattue lors du prochain conseil municipal.

INFO DIVERSES :

Travaux centre du village :

Le projet élaboré par la DDT(ex DDE) à la demande du conseil municipal doit être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France lors de sa venue le 26 septembre, lequel architecte a tous pouvoirs décisionnaires.

Travaux BOBON :

Evacuation des eaux pluviales. La commission des travaux se rendra sur le terrain le lundi 15 septembre.

Ecole de Vion :

Le conseil municipal étudie d'autres pistes de renouvellement du mode de chauffage et de l'isolation par l'intérieur. Une réunion de la commission des travaux, le lundi 15, devrait permettre de faire avancer la réflexion.

Rentrée des classes :

Sujet traité par Cathy SOUBEYRAND adjoint chargé des affaires scolaires en partenariat avec Huguette JOLIVET :

Mise en place des TAP quelque peu compliquée (65 enfants pour 3 intervenants).

Problème de locaux / Nombre d'enfants dans les différents Groupes d'activité/ Nombre d'intervenants.

ATSEM : Mme ROCHE Jacqueline semble parfaitement s'intégrer dans ses nouvelles fonctions en étroite collaboration avec Mme Laurence GENEVIER professeur de l'école maternelle.

MMes SOUBEYRAND et JOLIVET, ainsi que le Maire, donnent un bref compte rendu de la réunion de rentrée scolaire du lundi 8 septembre, réunion à laquelle assistait une cinquantaine de parents d'élèves.

Le comité de pilotage des TAP se réunira le lundi 22 septembre pour une première analyse de la situation.

SITE INTERNET : Présentation de l'avancement du site web par David BONNET (coût élaboration du projet internet = 911,35 € et 10,35 € par mois d'hébergement).

Maison des jeunes : Les statuts et le règlement interne semblent prendre corps. Une prochaine réunion devrait déboucher sur un projet final, à débattre avec la nouvelle association et la municipalité.

Yaka's mélanger : Danse & Musique percussion – cours de danse latine. Cette association demande la possibilité d'exercer à Vion. Une rencontre entre la responsable de l'association et des élus (Cathy SOUBEYRAND et Anaïs DEGRIFF) est prévue, afin d'avoir plus de détails sur le mode de fonctionnement de cette structure.

Boucles randonnées :

Bernadette JUNIQUE et JP. FOMBONNE seront référents municipaux auprès de la Cté de Communes

Viarhona :

JP VIVIER est nommé référent auprès de la Cté de Communes

Lettre de remerciements :

Le Président du Conseil Général adresse ses remerciements pour la délibération prise le 30 juin en faveur du maintien de cette structure.

Lettre de remerciements :

Mr Zak Yvan psychologue scolaire à Tournon adresse ses remerciements pour la contribution financière de la commune (54,96€ en 2014). Plusieurs enfants et familles vionnaises ayant eu recours à ses compétences.

CCAS :

Colis et repas à organiser avec la commission CCAS. Le repas de Noël se déroulera le dimanche 14/12/2014 à la salle municipale.

Présentation des vœux

La date retenue pour la cérémonie des vœux à la population est fixée au dimanche 11 janvier 2015 à 11h00.

Bilan ambroisie :

Quelques agriculteurs n'ont pas respecté les consignes, ce qui est regrettable et devrait amener la commune à plus de sévérité dans le futur. Rappel leur sera fait des conséquences très pénibles que peut avoir l'ambroisie auprès de certaines personnes allergiques à cette plante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

VION, le 18 septembre 2014.

Le Maire,

Michel DARNAUD

